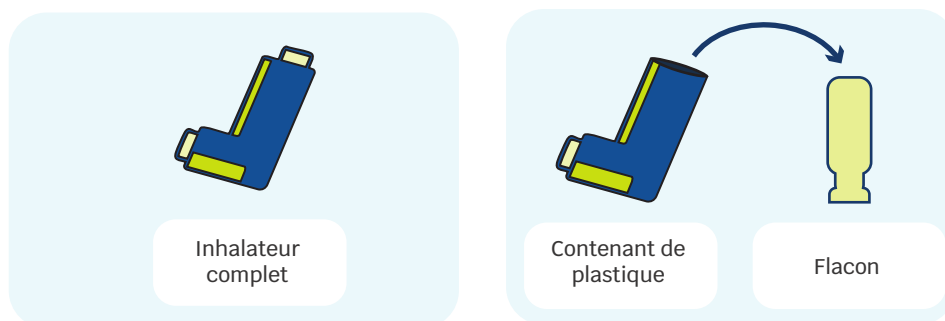


# ÉLIMINATION DES INHALATEURS FEUILLET D'INSTRUCTIONS

Le programme de récupération des médicaments est conçu pour aider les gens à éliminer de manière sécuritaire les médicaments périmés ou inutilisés, notamment les inhalateurs. Il permet que ces médicaments, lorsqu'on n'en a plus besoin, soient adéquatement gérés afin de protéger l'environnement et la sécurité du public. Les inhalateurs, comme les autres médicaments, doivent être rapportés aux points de collecte désignés pour éviter leur mauvais usage et assurer leur élimination sécuritaire.

## Comment éliminer les inhalateurs ?

- Les dispositifs d'inhalation peuvent être **éliminés en entier ou en partie**.
  - Si vous choisissez d'éliminer l'inhalateur en entier, placez-le dans le contenant.
  - Si vous choisissez de désassembler l'inhalateur, le **contenant en plastique** (qui contient habituellement le flacon) **doit être recyclé**. Le **flacon pressurisé lui-même doit être mis dans le contenant de l'ARPS**.
- **On ne doit pas mettre plus de 15 inhalateurs ou flacons** dans le contenant de l'ARPS. Si on y dépose de plus grandes quantités, des complications peuvent survenir pendant l'incinération lors du processus d'élimination.
- Veuillez noter que l'ARPS accepte tous les types d'inhalateurs.



Pour en savoir plus sur les directives du programme, visitez notre site Web à [www.arpsante.ca](http://www.arpsante.ca)

